

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 12 JUILLET 2022

N° 2022-338 BORNAGE – ACTIPÔLE DE L'ÉTANG - BOURNEZEAU

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

La Présidente décide de retenir la proposition de GÉOUEST pour une délimitation et un bornage de terrain (inclus document d'arpentage et plan de vente) concernant la parcelle XS 141 située Actipôle de l'Étang à Bournezeau.

Le montant est de 1521.60 € TTC.

À CHANTONNAY, le 12 juillet 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.